

gne de faire remarquer au gouvernement de Terre-Neuve que les dispositions de la loi que j'ai citées sont incompatibles avec les droits qu'ont obtenus les Etats-Unis en vertu du traité de 1818 et doivent être abrogées, et qu'en attendant et sans délai le gouverneur en Conseil sera requis par une proclamation, qu'il est autorisé à lancer en vertu de l'Acte concernant les vaisseaux de pêche étrangers, de suspendre l'application de la loi.

L'écrivain fait ce commentaire-ci :

Lord Clarendon a fait, un jour, des commentaires sur le ton extraordinaire du message du président et sur le manque voulu de cette déférence et de cette courtoisie que les différents pays sont tenus d'observer en traitant publiquement de questions internationales, ajoutant que si le gouvernement anglais voulait à ce sujet, entamer des négociations, il ne pouvait le faire qu'à la condition que l'Angleterre fit droit à toutes les réclamations des Etats-Unis.

Depuis le temps de lord Bathurst jusqu'au temps de lord Salisbury le gouvernement impérial a positivement refusé de prendre en considération les réclamations des Etats-Unis. Cependant, malgré la longue protestation contre ces réclamations, nous voyons que le secrétaire aux colonies, apparemment sans raison, et en dépit de la protestation du Nouveau-Brunswick, a accordé aux Etats-Unis un *modus vivendi* et a soumis cette question au tribunal de La Haye. Je dis que cela est un signe de faiblesse, et qu'il est quelque peu regrettable que nous soyons appelés à faire allusion à cette question sans avoir devant nous les renseignements qu'il nous faudrait posséder pour la traiter intelligemment. J'avais eu d'abord l'intention de parler sur différents autres articles de l'adresse ; mais ayant été entraîné sur cette question plus loin que je ne le soupçonnais, j'hésite à continuer mon discours. Mes honorables amis, le proposeur et le second, ont donné un si bon exemple en prononçant de brefs discours, — que la Chambre aurait aimé cependant voulu plus longs, j'en suis convaincu. — que j'hésite à parler plus longuement. Je me bornerai à exprimer l'espérance que ces honorables sénateurs vivent encore longtemps pour faire bénéficier ce corps important de leurs talents hors ligne.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je suis très heureux que nous nous entendions, mon ami et moi, au moins sur une question. Effectivement, je me joins à lui pour louer l'habileté dont ont fait preuve le proposant et le second de l'adresse. Les deux sont pour moi de vieux amis et de vieux cama-

rades, et je puis assurer la Chambre que, d'après mon expérience personnelle, elle les trouvera dignes de siéger ici ; et j'exprimerai aussi, avec mon ami, le désir de les voir continuer de faire honneur à cette Chambre, malgré les mauvais sentiments que peuvent entretenir à leurs égards les membres de l'autre Chambre. Il y a un vieux proverbe qui dit que les hommes maladifs sont ceux qui vivent les plus vieux, et je crois que ce proverbe se vérifiera à propos du Sénat, comme il s'est vérifié à propos d'autres corps délibérants. Je comprends en grande partie pourquoi mon honorable ami est disposé à se moquer des preuves sur lesquelles mes honorables amis le proposant et le second ont attiré l'attention relativement à l'extraordinaire prospérité dont le peuple du Canada a joui sous l'administration actuelle. Je ne suis pas surpris que mon honorable ami et quelques-uns de ses amis pensent que peut-être qu'en somme la Providence n'a pas distribué ses faveurs avec autant de partialité qu'on pourrait le croire. Personnellement j'ai eu de mauvais jours et de beaux jours, et je me rappelle bien comme les prédécesseurs de mon honorable ami avaient l'habitude de vouer le gouvernement de M. Mackenzie et de ses collègues à la réprobation publique, parce que des circonstances exceptionnelles les empêchaient d'assurer la prospérité du pays. Ils remplirent leurs devoirs dans la mesure de leurs forces et de leurs talents, mais il est parfaitement vrai qu'en raison de trois mauvaises récoltes successives et en raison de la dépression financière du monde entier, ils furent incapables de maintenir la prospérité du Canada. J'ai remarqué, cependant, que les honorables membres de l'opposition, quand ils eurent à faire face à de pareils désastres, changèrent d'opinion et vinrent à la conclusion que les meilleurs gouvernements du monde ne peuvent pas toujours maintenir ou rétablir la prospérité du peuple canadien. Je me rappelle parfaitement que sir Charles Tupper et sir John Macdonald prétendirent qu'aucun gouvernement ne pouvait rester au pouvoir s'il était incapable de créer et d'augmenter la prospérité du Canada. Qu'ils soient jugés par leurs paroles. Le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir à une époque de grande dépression commerciale et financière, et, depuis onze ans, au moins, ce qui est un espace de temps raisonnablement long, le Canada a

Hon. M. LOUGHEED.